



DES FEMMES VICTIMES DES VIOLENCES BASEES AU COURS DE L'AN 2024

Une femme battue en commune et province Rumonge

En date du 3 avril 2024, sur la colline Kanyenkoko, commune et province Rumonge, Charlotte Ndayishimiye, âgée de 31 ans a été battue et blessée au niveau de l'œil gauche par son mari Bukuru Betuel, âgé de 41ans enseignant au Lycée urbain de Rumonge, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le concubinage de son mari a été la source de conflit. La victime a été conduite au centre Humura par ses voisins pour la prise en charge et le présumé auteur a été arrêté par la police et emprisonné le lendemain au cachot du commissariat de police de Rumonge.

Une femme tuée en commune Gatara, province, Kayanza

En date du 26 avril 2024, vers 21 heures, sur la sous-colline Nshingori, colline Rubagabaga, commune Gatara, province Kayanza, Adèle Nyabenda, âgé de 39 ans, cultivatrice, a été tuée par Julien Bimenyimana, son mari, âgé de 40 ans, cabaretier. Selon des sources sur place, Julien et Adèle avaient passé la journée ensemble en train de partager un verre au centre Rango et rentrés en cours de route, la nuit, ils se sont chamaillés et Julien a accusé sa femme d'infidélité. Selon les mêmes sources, Julien Bimenyimana a frappé sa femme à l'aide d'une bouteille au niveau de la tête et celle-ci a perdu connaissance sur place. Julien a été arrêté par le comité mixte de sécurité à Rubagabaga et conduit la même nuit au cachot communal Gatara pour questions d'enquêtes judiciaires. La victime a été conduite au centre de santé Maramvya par des gens qui étaient autour du lieu du crime où elle est morte vers minuit et enterré le 27 avril 2024 par sa famille à la colline Rubagabaga même.

Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 mai 2024, indique qu'en date du 13 mai 2024, vers 18 heures, au marché Bitare, sur la colline Bitare, commune Bugendana, province Gitega, D.B, âgée de 18 ans, a été violée par Fulgence Nimbona, âgée de 24 ans, marié et père de deux enfants. Selon l'OPJ, Urbain Baranyizigiye, la victime se rendait au moulin où travaillait Fulgence. Voyant que D.B, reste seule, il l'a proposée une somme de 5000 fbu pour accepter de

coucher avec lui et que si elle refuse, il allait la tuer. Le présumé auteur a allumé deux moulins et une décortiqueuse pour provoquer beaucoup de bruit et il l'a prise de force et la victime a crié aux secours mais en vain. Arrivée à la maison, vers 20 heures, elle a raconté à ses parents ce qui lui est arrivé. Le lendemain, ses parents sont allés se plaindre et Fulgence a été arrêté. Béatrice Bukuru et Eric Bigirimana, successivement Administrateur et commissaire communal ainsi que Jean Marie, le beau-père de Fulgence et propriétaire des moulins ont essayé d'étouffer l'affaire, proposant un règlement à l'amiable par paiement d'une somme de 300 000 Fbu alors que la famille demandait 1 million de Fbu. L'OPJ a refusé ce règlement et le Fulgence a été incarcéré au cachot du poste de police de Bugendana.

Une femme battue en commune et province Kayanza

En date du 28 juin 2024, vers 21 heures, sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, Violette Niyibizi, cultivatrice a été battu par son mari Claude Hasabumutima, motard. Selon la victime, Claude rentrait à la maison et a trouvé sa femme au lit et il a commencé à la battre, il l'a blessée sur la jambe et la partie intime en utilisant les mains. La femme a crié et les voisins lui ont porté secours et ont trouvé la femme en train de saigner. Selon la même victime, elle ne s'entendait plus avec son mari, ce qui a causé la séparation de corps car la femme dormait avec les enfants. Les voisins avec le chef de quartier Munkazi, Fidèle Singirankabo ont obligé Hasabumutima d'amener sa femme au dispensaire et il a refusé en lançant des injures contre sa femme. Les voisins ont amené Violette au dispensaire privé Peka pour des soins et la facture a été donnée à Claude son mari.

Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 5 juin 2024, vers 16 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Perpétue Maniratunga, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 35 ans, a été battue par son mari Molière Nsanzimpore, lui aussi membre de ce parti, âgé de 48 ans. Selon les témoins oculaires, le mari lui a accusé d'avoir confisqué 5 kg de riz après la récolte alors qu'elle le conservait pour leurs enfants car le mari vendait toute la récolte sans se soucier de la famille. La victime précise que son mari la maltraite et que c'est elle qui s'occupe des enfants. La femme a été expulsée de la maison et a porté plainte chez le chef de colline.

Une femme battue en commune Gatara province kayanza.

En date du 30 Janvier 2023, sur la colline nyarurambi, commune gatara, province kayanza, Nzoyisaba Viola a été battue par son mari Prosper Manirumva tous agriculteurs. Selon des sources sur place, Manirumva Prosper a passé la journée avec sa concubine et arrivée à la maison sa femme l'a conseillé de couper court à ce mauvais comportement puisqu'il gaspille les biens de la famille. Selon Viola indique que de là il l'a attaqué lui enregistra des coups de pieds et de poing et les doigts fracturés. La victime est en train de recevoir des soins à la maison mais la victime reste toujours libre.

Une femme battue en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 30 janvier 2024, sur la colline Kinyovu, commune Kiganda, province Muramvya, nzoyihaya emelyne âgée de 29ans a été battue par son mari Havyarimana Samuel âgé de 34ans, membre influent des Imbonerakure. Selon des sources sur place, alors que la victime était à la maison avec ses deux enfants et son domestique Vianney, son mari est rentré vers 20h très ivre. Il a commencé à battre sa femme à l'aide d'un bout de bois ramassé dans l'enclos. Il l'accusait d'avoir mal utilisé l'argent qu'il lui avait laissé. Selon les mêmes sources sur place, Emelyne a perdu connaissance et le domestique a crié au secours. Les voisins sont intervenus et l'un des chefs collinaires, Kobako Damien qui était sur les lieux a dit que l'affaire sera réglé le lendemain. L'affaire a été classée sans suite et la victime a eu peur de porter plainte.

Une femme battue en commune Mbuye, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 février 2024 indique qu'en date du 10 février 2024, sur la colline Rwuya, commune Mbuye, province Muramvya, Denise Mpawenayo âgée de 36 ans, cultivatrice a été battue par son mari Emery Nkurunziza, âgé de 41 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Emery a tenté de vendre une vache et sa femme l'a su avant qu'il ne le fasse et s'est opposée à cette vente. Selon les mêmes sources, vers 19 heures, Emery a battu sa femme à l'aide d'une barre de fer et son beau-père est vite intervenu. Le lendemain, les notables ont arrêté le présumé auteur et l'ont conduit à la police de Mbuye qui l'a mis au cachot du commissariat. Les mêmes sources ajoutent qu'Emery a été relaxé le 13 février 2024 après avoir signé un engagement devant l'adjudant-chef Kantungeko Venerand alias Ceusi, commissaire communal adjoint à Mbuye de ne plus recommencer à maltraiter sa femme.

Une femme battue en commune et province Cankuzo

Dans la nuit du 25 au 26 février 2024, sur la sous-colline Nyamparahara, colline Muyaga, commune et province Cankuzo, Ghislaine Mpawenayo, âgée de 25 ans a été tabassée par Pacifique Irankunda, son mari, tous membres du parti CNDD-FDD. Pacifique a accusé sa femme de rentrer tard et qu'il l'a vue dans un bistrot partageant de la bière avec d'autres hommes. La femme a voulu éviter la confrontation et est allée dormir dans la chambre des enfants. Mais vers minuit, son mari est allé la réveiller et l'a faite sortir de la maison et la traînant dans un buisson et l'a frappée avec un gourdin. Croyant morte, il a pris un morceau d'arbre et l'a fait pénétrer dans les parties intimes et il est rentré tranquillement à la maison. Ghislaine a passé le reste de la nuit dehors. Le matin du 26 février 2024, elle ne pouvait plus marcher et un homme de bon cœur l'a transportée à l'hôpital de Cankuzo. Le médecin qui l'a consultée a confirmé les faits. La DPDFS de Cankuzo a payé les frais de santé de la victime. Celle-ci a porté plainte au poste de police de la commune Cankuzo qui a émis un mandat d'arrêt contre Pacifique mais le policier qui était chargé de l'arrêter a dit que ce présumé auteur s'était enfui. L'administration à la base dont les chefs collinaires et la famille cherchent à arranger l'affaire en faisant pression à la femme de retirer la plainte à police.

Une femme violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 mars 2024 indique qu'en date du 8 mars 2024 sur la colline Rutumo, zone Minago, commune et province Rumonge, pendant la nuit, A. N, âgée de 24 ans a été violée par Jean Bosco Bigirimana, âgée de 28 ans, son beau-frère. Selon des sources sur place, le présumé auteur a profité de l'absence de son grand-frère pour commettre le forfait en entrant dans la maison et l'a intimidée puis l'a violée. La victime a été conduite au centre

Humura de Rumonge puis transférée à l'hôpital de Rumonge. Le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge.

Une fille exploitée sexuellement en commune Gitanga, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 mars 2024 indique que sur la colline Kinzanza, commune Gitanga, province Rutana, G.N, âgée de 18 ans, a abandonné l'école en 6^{ème} année pour avoir mis au monde mais Jean Blaise Mugisha, âgé de 22 ans, élève en 2^{ème} Langues au Lycée communal Kinzanza, qui l'a enceinté, ne l'a pas reconnue. Selon des sources sur place, G.N, a été engrossée par Jean Blaise Mugisha dans la maison de Gabriel Nduwumwami, ex-vétérinaire. Après avoir constaté qu'elle est tombée enceinte, la fille l'avait annoncé à Jean Blaise et ce dernier a nié totalement tout en la promettant qu'il va l'aider pour ne pas être arrêté. Pour le moment, la fille demande l'inscription de l'enfant par Blaise et ce dernier a refusé et G.N, a été orientée chez les notables collinaires pour écoute.

Une femme tuée par son mari en commune Kigamba, province Cankuzo

En date du 16 mars 2024, vers 11 heures, sur la colline Kibungo, commune Kigamba, province Cankuzo, Fébronie Mukeshima, cultivatrice, âgée de 35 ans, a été tuée à l'aide d'une machette par Félix Nduwimana, son ex-mari. Selon des sources sur place, ce dernier avait quitté la famille en laissant sa femme et leurs cinq enfants pour chercher du travail en Tanzanie. Fébronie, femme de Félix, a cherché du travail pour faire nourrir ses enfants dans le voisinage où il a noué des relations amoureuses avec un ouvrier de son patron et est tombé enceinte de cet ouvrier.

Selon les mêmes sources, quand Fébronie était dans un champ de haricot en train de travailler, son ex-mari est arrivé et lui a coupé à maintes reprises avec la machette que la victime avait jusqu'à mourir. A ce moment la victime était seule tandis que d'autres ouvriers étaient parti à la recherche de petits arbres pour faire du support aux haricots.

De retour, ils ont trouvé la femme morte et le présumé auteur était non loin de ce lieu. La police l'a arrêté et en date du 17 mars 2024, le présumé auteur a été transféré au cachot du commissariat provincial de police de Cankuzo. La dépouille mortelle de la femme assassinée a été conduite à la morgue de l'hôpital de Cankuzo. Le procès en flagrance était programmé pour le 20 mars 2024 au TGI Cankuzo.

Une femme violée en commune Bweru, province Ruyigi

En date du 18 mars 2024, vers 12 heures, V.M., de la colline Nkanda, zone Kayongozi, commune Bweru, province Ruyigi, a été violée au centre de santé des Franciscains de Kayongozi par nommé Yambayamba, congolais, opérateur de l'échographie. Selon des sources sur place, la victime est sortie de la chambre de consultation en sanglotant avec son caleçon dans ses mains. Après cette violence, les collègues du présumé auteur ont contacté la police proche du centre médical et a arrêté le présumé auteur et l'a conduit au cachot du poste de police de Kayongozi en attendant le transfert au commissariat de police de Ruyigi.

Une femme blessée en commune Vumbi, province Kirundo

En date du 16 mars 2024, vers 19 heures, sur la colline Kiziba, commune Vumbi, province

Kirundo, Sophie Murerangondo, mère de 3 enfants, membre du parti CNDD-FDD, a été blessée à coup de machette par son mari, Jean Nduwayo, membre du parti CNDD-FDD, pour avoir empêché son mari de vendre toute la récolte de maïs. Selon des sources sur place, des malentendus entre ce couple sont à l'origine de cette tentative d'assassinat perpétrée. Selon les mêmes sources, après le forfait, le présumé auteur a pris le large.

Une fille violée en commune Kayokwe, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 juin 2024 indique qu'en date du 2 juin 2024, vers 21 heures, sur la colline Ruvumu, commune Kayokwe, province Mwaro, A.N, âgée de 30 ans et ayant des troubles mentaux a été violée par Innocent Kandanda et Emmanuel Nkunda, d'environ 30 ans, tous de la composante sociale Twa.

Selon des sources sur place, la victime rentrait chez elle en traversant un village de Batwa de Gihinga, surplombant la colline Ruvumu. Les deux garçons l'ont suivi et l'ont violé quand elle arrivait dans un boisement d'eucalyptus situé en bas de ce village. Selon les mêmes sources, ces présumés auteurs ont pris fuite quand des gens des environs sont accourus ayant entendu les cris de cette fille qui était en train d'être violée. La victime a par après continué le chemin vers la maison et la police est à la recherche de ces deux garçons.

Une femme battue en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 30 janvier 2024, sur la colline Kinyovu, commune Kiganda, province Muramvya, nzoyihaya emelyne âgée de 29ans a été battue par son mari Havyarimana Samuel âgé de 34ans, membre influent des Imbonerakure. Selon des sources sur place, alors que la victime était à la maison avec ses deux enfants et son domestique Vianney, son mari est rentré vers 20h très ivre. Il a commencé à battre sa femme à l'aide d'un bout de bois ramassé dans l'enclos. Il l'accusait d'avoir mal utilisé l'argent qu'il lui avait laissé. Selon les mêmes sources sur place, Emelyne a perdu connaissance et le domestique a crié au secours. Les voisins sont intervenus et l'un des chefs collinaires, Kobako Damien qui était sur les lieux a dit que l'affaire sera réglé le lendemain. L'affaire a été classée sans suite et la victime a eu peur de porter plainte.

Une femme battue en commune et province Kayanza

En date du 10 juillet 2024, sur la colline Rwintare, commune et province Kayanza, Angeline Butoyi, âgée de 27 ans, a été battue nue par son mari Mbarushakubaho Mathias, âgé de de 31 ans, tous cultivateurs. Selon la victime, son mari a l'habitude de la battre pendant la nuit pour avoir refusé d'honorer son devoir conjugale. Elle a pris la décision de quitter son lit conjugal pour se coucher dans une autre chambre avec leurs deux enfants.

Cette nuit-là, l'homme est rentré, vers 22 heures et a défoncé la porte où se trouver sa femme et a versé de l'eau froide sur sa femme. Personne n'a porté secours. Le matin, la femme a pris ses affaires et ses deux enfants et a retourné chez ses parents.

Une femme battue en commune Gatara, commune Kayanza

En date du 14 août 2024, vers 19 heures, sur la sous-colline Gakenke, colline Muhingira, commune Gatara, province Kayanza, Chanella Irangabiye, âgée de 25 ans, mère de deux enfants et cultivatrice a été battue par son beau-père Daniel Masabarakiza de 57 ans, veuf. Selon des sources

sur place, la victime s'est plainte en date du 15 août au CDFC qu'elle a été battue à coup de poing et de pieds par son beau-père la nuit quand il l'a trouvée chez elle à la maison alors que son mari Nicolas Miburo était dans la ville de Bujumbura où il fait le commerce. Selon les mêmes informations, Daniel Masabarakiza a battu sa belle-fille l'accusant d'avoir coupé un arbre dans son champ sans son autorisation mais la victime disait que son beau-père la harcèle sexuellement en la disant qu'il veut passer la nuit avec elle. Chanella Irangabiye a alerté la cheffe collinaire Marie Nshimirimana, la même nuit et sous l'influence des Imbonerakure de la colline dont Sadiki, Emmanuel et Athanase, l'affaire a été réglée à l'amiable. La victime a reçu une somme de 30.000fbu pour ne pas dire quoi que ce soit sur l'affaire surtout à son mari et ces Imbonerakures ont taxé une amende de 60.000fbu à Masabarakiza et ils ont dû acheter des caisses de bière et de vin de bananes au centre Mugumya de la même colline Muhingira la même nuit.

Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 26 août 2024, vers 10 heures, sur la colline Kinga, commune et province Kayanza, E.N., âgée de 20 ans a été violée par Adelin Havyarimana âgé de 47ans, féticheur. Selon la victime, elle s'était rendu chez ce féticheur pour qu'il lui donne du médicament contre les douleurs qu'elle avait dans le bas ventre, et cela a l'insu de ses parents. Le féticheur a versé le médicament dans la partie intime de la fille à l'aide d'une petite bouteille et l'a violé. Selon la même victime, elle a combattu pour échapper mais en vain. Elle a crié fort, et une personne qui était de passage a entendu les cris et a porté secours. Le féticheur a dit aux personnes qui étaient venu voir la situation qu'il était en train de la soigner mais la victime a démenti en avouant ce qui s'est passé. Arrivée à la maison, elle a été transportée à l'hôpital Kayanza par ses parents pour des soins médicaux. Les parents ont porté plainte chez l'OPJ Samuel Nsabimana. L'auteur a été arrêté par la police. La fille est maintenant sur les médicaments car l'expertise médicale a témoigné que la victime a eu une déchirure dans les parties génitales.

Une fille battue en commune et province Kayanza.

Le 8 septembre 2024, la Ligue Iteka a reçu une information selon laquelle, le 1er septembre 2024, au quartier Gisoro I, commune et province de Kayanza, Belyse Ahishakiye, âgée de 25 ans, serveuse dans un cabaret appelé "Relax", a été agressée par Oscar, membre du parti CNDD-FDD, surnommé Mulyoni, vendeur d'habits et marié à deux femmes. Selon la victime, Mulyoni l'avait draguée et, après son refus, l'a frappée avec une bouteille, lui a administré des coups de pied et de poing avant que Patrice Nsengiyumva, propriétaire du bar et policier, n'intervienne. Niyingabira, procureur de la République, qui était présent, a arrêté Oscar, mais celui-ci a été relâché peu après et revenant quelques minutes on l'a vu revenir dans le même bar se vantant de ce qu'il avait fait. Un témoin oculaire a déclaré que Patrice Nsengiyumva a dû appeler le gouverneur de la province, Rémy Cishahayo, pour intervenir. La victime a été transportée au centre de santé PEKA et Oscar a été arrêté sous l'ordre du gouverneur et conduit au cachot du commissariat de police de Kayanza. La victime et les clients du bar demandent que justice soit faite, car Oscar aurait déjà agressé d'autres clients dans différents bars, se sentant protégé par ses connaissances avec les autorités de Kayanza.

Une femme failli d'être tuée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 11 septembre 2024, vers 16 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Odette Butoyi, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 26 ans, cultivateur, a failli être tuée à son domicile par son mari, Emmanuel Mbarishimana, âgé de 32 ans, membre du parti

CNDD-FDD, cultivateur, en la battant à l'aide d'une machette. Selon des témoins oculaires, ils se sont disputés et l'homme l'a battue avec la face d'une machette ce qui a fait peur car il pouvait la blesser car il disait qu'il allait la tuer si elle ne dégage pas l'enfant de sa maison. La source de leurs conflits est que cet homme avait épousé sa femme il y a 11 mois quand elle avait un enfant de 2 ans et ils s'étaient convenus qu'elle va la rendre chez son père mais elle a résisté de lui donner à son père d'où l'origine des disputes dans le ménage. Les mêmes témoins ajoutent que le présumé auteur accuse la femme d'inaptitude, qu'elle ne travaille pas convenablement alors qu'elle a un nourrisson d'un mois. Il paraît que la victime ne connaît pas le père de l'enfant qui devient objet de menace dans la famille.

Une femme battue en commune et province Kayanza

En date du 17 septembre 2024, sur la colline Rwintare commune et province Kayanza, Valérie Karenzo, cultivatrice a été battue par son mari Patrice Niyonzima, cultivateur. Selon des sources sur place, Patrice a l'habitude de vendre les bananes et la récolte pour aller boire de la bière et revenir à la maison en état d'ivresse. Selon des témoins, Valérie a vu une personne venir récolter des bananes dans son enclos et a été prise de colère à son départ en coupant toutes les bananeraies qui n'étaient pas à termes à l'aide la machette. Son mari est venu après cet événement et l'a frappée en l'enfermant dans la maison et l'a fracturée au niveau du bras. L'homme a ouvert la porte et a pris fuite. Jusqu'au 22 septembre 2024, pas d'échos sur l'endroit où se trouve Patrice. La femme a été soigné par les voisins qui ont contribué une somme de 50 000fbu et l'ont amené à l'hôpital kayanza.

Une fille violée en commune et province Gitega

En date du 17 septembre 2024, vers 15 heures, dans le quartier Nyabugogo, commune et Province Gitega, K A, âgée de 32 ans, a été violée par Basile Miburo, âgé de 44ans, sous-officier de police, au camp Ngagara actuellement affecté au bureau du Sénat à Gitega. Selon la victime, elle était dans sa boutique se trouvant à Nyabugogo, au moment où elle sortait pour aller transférer des unités de téléphone à son client, le policier s'est introduit en cachette dans la boutique derrière la porte. De retour, la victime a été prise par force, et ce dernier l'a intimidée en lui disant que si elle crie, elle sera fusillée. L'acte a eu lieu pendant que le policier avait augmenté le volume de la radio se trouvant dans cette boutique.

Selon un témoin oculaire, vers 17 heures, les voisins ont vu la victime pleurant sans cesse, et se sont approchés d'elle pour demander ce qui lui était arrivé. C'est ainsi qu'elle a tout raconté à Nadège Ntirandekura, Agent de Santé Communautaire (Umuremeshakiyago) et cette dernière l'a conseillée d'aller porter plainte au Centre Humura de Gitega. Selon le même témoin oculaire, un autre policier collègue du présumé auteur a battu Nadège en lui accusant de vouloir faire du mal à son collègue. Vers 19h, la victime et le présumé auteur ont été arrêtés et mis au cachot de police Gitega, mais après quelques heures, la victime a été récupéré par le centre humura. L'affaire a été réglée à l'amiable et la victime est retourné dans sa boutique tandis que le présumé auteur a été relâché. Cet Agent de Santé Communautaire continue d'être intimidée en lui demandant de ne pas comparaître pour témoigner ce que la fille lui a dit le jour de l'incident au cas où la CNIDH saisirait la question.

Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 25 septembre 2024, vers minuit, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Nshimirimana Jacqueline, membre du CNDD-FDD, âgée de 37 ans, a été battue par son mari Irakoze Lucien, membre du CNDD FDD, âgé de 40 ans, jusqu'à avorter un fœtus de 7 mois. Selon des témoins sur place, cet homme avait vendu un sac de manioc secs et est rentré tard la nuit et quand la femme lui a demandé où il a mis l'argent, il l'a assené des coups avant que les voisins interviennent. Ils l'ont conduit à l'hôpital de Buhiga où elle a été hospitalisée dans un état critique et a avorté en date du 26 septembre 2024. Les imbonerakure de la colline ont cherché cet homme mais il avait déjà fui et reste introuvable.

Une femme amputée d'une partie de ses organes génitaux en commune et province Ruyigi

En date du 30 septembre 2024, G. H., habitant du quartier Gasanda, en commune et province de Ruyigi, âgée de 35 ans a fait le concubinage avec Gérard Bukuru, originaire de la province de Cibitoke, exploitant du minerai sur le site de Kazimya, en commune et province Ruyigi. Après l'acte, Gérard Bukuru a amputé une partie des organes génitaux de G.H. pour des croyances obscures liées à son métier d'exploitation des minerais. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital du District Sanitaire de Ruyigi pour des soins médicaux.

Une femme battue par son mari en commune et province Ruyigi

En date du 3 septembre 2024, C. N. âgée de 41 ans, habitant le quartier Sanzu, en commune et province de Ruyigi, enseignante à l'ECOFO de Nyamutobo a été battue par son mari. Selon des sources sur place, surprise par son mari S. E. agent de la Banque Interbank, agence Ruyigi dans la chambre du chef d'Agence Interbank Ruyigi du prénommé de L.

Après être rattrapée en flagrant délit par son mari, C. N. a été tabassée par ce dernier et elle a été conduite dans l'un des hôpitaux de Bujumbura pour des soins médicaux tandis que le prénommé L. a pris le large.

Une femme battue en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 octobre 2024 indique qu'en date du 1^{er} octobre 2024, sur la colline Kinzobe, commune et province Kayanza, Donavine Abikunda âgé de 25 ans, cultivateur marié à Janvier Nimbona, travailleur dans un restaurant a été battu par son beau-frère Jean Bosco Irakoze qui a profité de l'absence de son frère Janvier.

Selon des sources sur place, le motif est que la famille de son mari n'aime pas Donavine et veulent que Donavine quitte cette famille pour retourner chez ses parents.

Selon la victime, seul son mari l'aime dans cette famille. Les autres cherchent des raisons à démontrer pour que Donavine quitte leur famille. C'est ainsi que ce 1^{er} octobre 2024, Donavine étant à la maison avec ses deux enfants, son beau-frère l'a trouvé à la maison et l'accusant qu'elle a donné du poison à ses enfants et l'a battu jusqu'à ce qu'il la blesse au bras.

De retour le soir, son mari a aidé sa femme à porter plainte chez le chef de colline et celui-ci leur a dit qu'il faut aller chez l'OPJ le lendemain. Le lendemain, Donavine a porté plainte chez l'OPJ mais son beau-frère Jean Bosco a refusé de répondre aux convocations de l'OPJ en disant qu'il a puni une sorcière qui a empoisonné ses enfants.

Une femme tuée en commune Kabezi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 octobre 2024 indique qu'en date du 8 octobre 2024, vers 21 heures, sur la colline Ramba, commune Kabezi, province Bujumbura, Christophe Hakizimana, pêcheur, âgé de 41 ans père de 9 enfants et membre du parti CNDD-FDD a tué Jeanine Nahimana âgée de 36 ans, sa femme.

Selon les voisins de la victime, cet homme rentrait à la maison, et suite à un petit retard d'ouvrir la porte qu'a commis sa femme, il lui a infligé un coup de pied sur son ventre alors qu'elle était enceinte.

Sa femme a fini par mourir et le présumé auteur a pris fuite. La victime a été enterrée au cimetière Karava en commune Kabezi.

Une femme battue par son mari en commune et province Ruyigi

En date du 4 novembre 2024, vers 10 heures, au quartier Sanzu, commune et province Ruyigi Estella Kwizera, résidant sur cette colline, a été tabassée à l'aide d'un bâton par son mari Colonel Emmanuel Kabura militaire affecté au camp militaire de Bururi. Selon des témoins oculaires, accompagné de ses deux agents de transmission, dans un véhicule double cabine de service, il s'est rendu chez lui à la maison et a trouvé que son épouse était dans les travaux champêtres avec des travailleurs qui étaient en train d'aider la femme. Emmanuel Kabura s'est rendu dans les champs pour chercher son épouse et il l'a tabassée à en l'accusant de concubinage avec les autres hommes en son absence. Les voisins ont essayé de venir au secours d'Estella Kwizera mais en vain. Elle a eu des gonflements du visage et des bras. Après avoir commis cet acte, Colonel Emmanuel Kabura a regagné son service à Bururi et la victime a été conduite à l'Hôpital de Ruyigi pour des soins.